



**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT



# CNDS 2019

## GRAND EST *Haute-Marne*

*8 avril 2019 - Collège de la Rochotte*



# Campagne CNDS 2019 – Haute-Marne

**CNDS 2019: une année de transition avec 2 catégories de fédération:**

- **Fédérations dites « responsabilisées », à titre expérimentale en 2019 (28 fédérations + CNOSF, CROS/CDOS). Enveloppe nationale de 33,1M€.**
- **Fédération dites « accompagnées », pour être totalement opérationnelles en 2020. Enveloppe nationale de 25M€.**



# Campagne CNDS 2019 - Haute-Marne

## ATTENTION

- Les fédérations avec un Projet Sportif Fédéral « PSF » validé ne sont pas éligibles à la part territoriale CNDS « Fonctionnement », mais restent éligibles aux aides à l'emploi et à l'apprentissage ainsi qu'au dispositif « J'apprends à Nager ».
- Les fédérations « accompagnées » restent éligibles selon les mêmes modalités que l'année dernière.



# Campagne CNDS 2019 – Haute-Marne

## Fédérations dites « responsabilisées », portant un PSF et/ou pilotes:

Objectif:

- **Autonomie de la fédération** dans l'organisation de sa campagne (instruction, proposition, évaluation).
- **Création d'une commission indépendante** au sein de chaque fédération.
- Dépôt des demandes via Le Compte Asso.
- Liste des bénéficiaires transmise par la fédération à l'Agence Nationale du Sport.
- Application des seuils d'aide financière (1 500€ et 1 000€).
- **Les associations avec plusieurs affiliations ne peuvent pas déposer un dossier pour une même action auprès des 2 dispositifs (PT classique et part « PSF ») => obligation de déposer un dossier par section.**



# Campagne CNDS 2019

## Fédérations « responsabilisées »

### Calendrier prévisionnel:

- **Avril 2019** : accompagnement des fédérations par le CNDS (formation aux outils, désignation d'un référent)
- **Mai-Juin 2019** : Lancement de la campagne par les fédérations
- **15 juillet** : retour des propositions des fédérations sur la liste des bénéficiaires et les montants à l'Agence Nationale du Sport
- **Août-Septembre-Octobre** : vérification de la complétude des dossiers, édition des états de paiement et des conventions





# Liste des fédérations retenues au titre des Projets Sportifs Fédéraux 2019

Comité National Olympique et Sportif Français	Fédération française Judo Ju-Jitsu Kendo et DA
Fédération Clubs Alpains Français et de Montagne	Fédération française Montagne et Escalade
Fédération française Athlétisme	Fédération française Natation
Fédération française Aviron	Fédération française Pétanque et Jeu Provençal
Fédération française Badminton	Fédération française Rugby
Fédération française Canoë-Kayak	Fédération française Sports de Glace
Fédération française Clubs Omnisports	Fédération française Surf
Fédération française Cyclisme	Fédération française Tennis
Fédération française de Kick Boxing, Muay thai et DA	Fédération française Tir à l'Arc
Fédération française d'Haltérophilie - Musculation	Fédération française Vol Libre
Fédération française Education Physique et Gymnastique Volontaire	Fédération française Volley-Ball
Fédération française Equitation	Fédération Sportive des ASPTT
Fédération française Football	Fédération Sportive et Culturelle de France
Fédération française Gymnastique	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré
Fédération française Handball	



MINISTÈRE  
DES SPORTS



# Bilan 2018 en Haute-Marne

<b>Part Comités Départementaux &amp; Clubs</b>	<b>160 410 €</b>
<b>Emploi Engagements Pluriannuels</b>	<b>107 728 €</b>
<b>Apprentissage</b>	<b>5 400 €</b>
<b>Enveloppe Complémentaire (L. FLESSEL)</b>	<b>18 420 €</b>
<b>Plan Héritage et société « J'apprends à nager »</b>	<b>4 400 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>296 358 €</b>



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DES SPORTS



Centre National pour  
le Développement du Sport



# PART TERRITORIALE GRAND EST 2019

**Montant pour 2019: 6 346 704 €\* (2018 : 6 151 831€)**

*\* Hors Fédérations « PSF » portant un « Projet Sportif Fédéral »*

Dont:

Crédits fléchés « Héritage et Société » - J'apprends à Nager: (259 231€)

Emploi, apprentissage: (4 300 750€)

Part restante Ligues, Cdx et Clubs: (1 786 723€), dont 28%: part ligue/72%: part clubs, CDx, soit 1 286 440€

**Part restante CDx & Clubs Haute-Marne : 57 048€**

*(hors PSF, emploi, apprentissage, JAN)*





# ORIENTATIONS REGIONALES

## Part Territoriale « Fonctionnement » 2019

- 1.- Soutien à la **professionnalisation du Mouvement Sportif**.
- 2.- **Développement de la pratique fédérale** dans une logique de Réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive.
- 3.- Promotion du « **sport santé** » et du « **sport en entreprise** ».
- 4.- Renforcement des politiques d'**accueil des scolaires**.
- 5.- Lutte contre les **discriminations, les violences et le harcèlement** dans le sport.
- 6.- Développement de la pratique des **personnes en situation de handicap**.



# 1 – Soutien à la professionnalisation du Mouvement Sportif

## 1-1) Emploi CNDS

- Associations situées ou agissant au sein des territoires carencés (ZRR, QPV,...)
- Emploi créé/transformé entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019
- CDI avec augmentation de +0,5 ETP minimum (ou augmentation de 0,5 ETP du temps de travail)
- Tous les types de création de postes peuvent faire l'objet d'une demande (administratif, développement, encadrement)
- Conditions de pérennisation envisagées et réalistes, y compris au-delà de l'aide à l'emploi...

**Aide plafonnée de 24 000€: soit 12 000€ par an / 2 ans maximum, (2019/2020)**

## 2 possibilités:

- Création d'emploi: création d'un nouveau poste (emploi CNDS classique)
- Consolidation: pour les conventions pluriannuelles emploi qui sont échues récemment (2018)

➤ *Pour plus d'information, voir note emploi CNDS 2019*

*Pour tout projet de création d'emploi, se mettre en contact sans attendre avec le conseiller sportif de la DDCSPP 52...*



# Emploi CNDS : Enveloppe

## Enveloppe « Emplois/Apprentissage »

**Enveloppe globale = 4 300 750€**

Dont:

- 340 866€ (aides à l'apprentissage)
- 2 111 884€ (paiement engagements pluriannuels)
- 1 848 000€ (créations/consolidations 2019)

**Objectif = 154 conventions pluriannuelles emploi signées en 2019**



# 1 - Soutien à la professionnalisation du Mouvement Sportif

## 1-2) L'apprentissage

Aide à destination des structures accueillant des jeunes en contrat d'apprentissage dans le champ sportif

Les demandes pourront concerner des apprentis embauchés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 15 septembre 2019

La priorité sera accordée, en premier lieu aux apprentis en 1<sup>ère</sup> année de formation, puis selon l'âge de l'apprenti (du plus jeune au plus âgé) pour les 2<sup>ème</sup> année de formation.

### Conditions cumulatives :

- Association éligible au CNDS
- La formation associée doit conduire à une certification figurant en annexeII-1 du Code du sport
- Se limite aux associations n'étant pas financièrement en mesure de recruter sans cette subvention
- Un coût résiduel de 300 euros par mois reste à la charge de l'employeur
- *18/20 ans en 1<sup>ère</sup> année = 1 900€*
- *18/20 ans en 2<sup>ème</sup> année = 2 800€ (au maximum)*
- *21 ans et plus en 1<sup>ère</sup> année = 2 700€*
- *21 ans et plus en 2<sup>ème</sup> année = 3 600€ (au maximum)*
- Déposer votre demande sur votre compte associatif: (<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>)
- *Pour plus d'information, voir note Apprentissage CNDS 2019 (<http://grand-est.drdjcs.gouv.fr>)*



## 2.- Développement de la pratique fédérale dans une logique de réduction des inégalités d'accès à la pratique

### Par un soutien prioritaire au développement du sport :

Actions visant à contribuer et favoriser l'augmentation du nombre de pratiquants via la diversification de l'offre de pratiques, l'augmentation des créneaux, la mise en place de nouvelles disciplines, l'augmentation de la qualité technique de l'encadrement... Il est à noter que: **la formation, les stages, sont à nouveau éligibles...**

#### ➤ **Dans les territoires carencés:**

- *Zones de Revitalisation Rurale (ZRR),*
- *Bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR*
- *Contrats de ruralité*
- *Quartiers Politique de la Ville (QPV)*

#### ➤ **Pour les populations les plus éloignées du sport:**

- *public féminin,*
- *personnes en situation de handicap,*
- *public socialement défavorisé,*
- *jeunes ...*

#### ➤ **Actions éligibles:**

- *Ecoles de jeunes*
- *Accès au haut niveau*
- *Formation des bénévoles*
- *Equipe Technique Régional - ETR*





# 3- Promotion du « Sport Santé » et du « Sport en entreprise »

## Promouvoir les activités physiques et sportives comme facteur de santé, y compris en entreprise :

Dans le cadre de la

- Projets s'inscrivant dans le « plan régional sport santé bien être » et Prescri'mouv.
- **Stratégie Nationale Sport Santé (2019-2024)...**
- Actions de préservation de la santé par le sport en prévention primaire et secondaire, en partenariat avec les CT et l'appui coordonné des DR(D)JSCS et des ARS.
- Formation « Sport Santé »
- Le sport sur ordonnance
- **Le sport en entreprise** (favoriser la santé, le bien être et l'intégration des salariés)
- **Appel à Projet « Sport Santé », BOP 219 crédits régionaux DRDJSCS Grand Est.**

*Pour toute question relative à l'AAP « Sport Santé », se mettre en contact sans attendre avec le conseiller sportif de la DDCSPP 52.*



# 4.- Renforcement des politiques d'accueil des scolaires

## Renforcer les actions permettant de créer et encourager les passerelles entre le sport scolaire et le sport associatif

- Activités sportives en temps périscolaire et extrascolaire à destination des enfants scolarisés en école maternelle et en école primaire **pour la région Grand Est.**
- Les actions proposées doivent être réalisées **au sein d'un PEDT** (Plan mercredi, temps périscolaire).
- Les actions se déroulant sur le temps extrascolaire, hors PEDT, sont éligibles



# 5.- Lutte contre les discriminations, la violence et le harcèlement dans le sport

- ❑ Mise en place de pratiques sportives adaptées
- ❑ Prévention des comportements
- ❑ Formations sur la thématique pour les jeunes, bénévoles,...
- ❑ Sensibilisation et prévention globale (communication,...)
- ❑ Valorisation des actions (labels, chartes, challenges,...)

***Nb :** Possibilité de financement en parallèle dans le cadre de l'appel à projet BOP 219 SEMC (Sport, Education, Mixité et Citoyenneté), intitulé « Prévention et lutte contre les incivilités, la violence et le harcèlement sexuel dans le sport ». Cf: site Internet DRDJSCS Grand Est, à l'adresse suivante:*

➤ <http://grand-est.drdjcs.gov.fr/spip.php?article2556>



## 6.- Développement de la pratique des personnes en situation de handicap

- Acquisition de petits matériels destinés à la pratique sportive des personnes en situation de handicap hors biens amortissables d'un montant maximum de 500€HT.
- Action favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des clubs dits « valides », mise en place de créneaux spécifiques, création de section,...
- Toute action favorisant le développement de la pratique « handisport » ou « sport adapté ».



# Dispositif « J'apprends à nager »

Soutien aux structures mettant en œuvre le programme « J'apprends à nager » (259 231€ sur la Région GRAND EST. Pour rappel, enveloppe 2018 = 126 419€)

**Stage d'apprentissage de la natation à destination des jeunes entrant en 6<sup>ème</sup> dans les territoires carencés (et stages pour enfants de 4 à 10 ans non nageurs).**

## Critères:

- Stage au bénéfice d'enfant entrant en 6<sup>ème</sup> , puis les 6-10 ans et enfin les 4-5 ans.
- **Les enfants en situation de handicap feront l'objet d'une attention particulière**
- Les territoires en ZRR et QPV et contrat de ruralité seront prioritaires

## Conditions :

- Temps péri & extra scolaire exclusivement
- Durée minimum de 10h, divisée en séances de 30min à 1h
- 15 enfants maximum par séance
- Encadrement qualifié
- Stages gratuits pour les enfants
- Capacité à savoir nager validée par la réussite au test «Sauv'Nage»

***Les Collectivités territoriales peuvent prétendre à un financement au titre de cette enveloppe ! Les coopérations entre les associations sportives et les CT sont encouragées.***





# Journée Olympique et Fête du Sport

Afin de mettre l'énergie des jeux au bénéfice de tous et préparer collectivement ce rendez-vous, le Ministère des Sports, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 organiseront conjointement un week-end dédié au sport et à l'Olympisme, partout en France.

- **Une seule date** : week-end du 22/23 juin 2019
- **Publics cibles** : personnes en situation de handicap, public féminin, jeunes et publics scolaires, séniors, publics en situation de précarité
- Attention particulière aux actions situées en **territoires carencés**
- **Types d'actions soutenues** : initiation, découverte, sensibilisation, promotion des valeurs de l'Olympisme...
- **Partenariat obligatoire** entre 1 collectivité et 1 association sportive

[Lien vers le site dédié:](#)

<http://www.sports.gouv.fr/journeeolympique-lafetedusport/>

[Cahier des charges de l'événement:](#)

[http://www.sports.gouv.fr/journeeolympique-lafetedusport/img/Cahier des charges . Appel a projets.pdf](http://www.sports.gouv.fr/journeeolympique-lafetedusport/img/Cahier_des_charges_.Appel_a_projets.pdf)



# Journée Olympique et Fête du Sport

- **Enveloppe régionale Grand Est : 165 000€**
- **Instruction par commission régionale** (services de l'Etat/mouvement sportif)
- **2 types de soutien** : labellisation ou subvention (1 action particulièrement significative par département recevra un abondement par le comité de pilotage national)
- Les actions à destination des scolaires ne sont pas éligibles à une subvention mais soutien spécifique par CNOSF
- **Date limite du dépôt des dossiers:** 3 mai via la plateforme dédiée ([www.sports.gouv.fr/journeeolympique-lafetedusport](http://www.sports.gouv.fr/journeeolympique-lafetedusport))



# Nouvelle plateforme de dépôt des demandes

## Le compte asso

<http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Le Compte Asso  
Le site officiel de gestion d'association

Adresse de messagerie  
Mot de passe  
Mot de passe oublié ?

CONNEXION

CRÉER UN COMPTE

A PROPOS  
Présentation du service  
Données personnelles

OUVERTURE DES DONNEES  
DataAsso  
Data.gouv.fr  
Données ouvertes

ASSISTANCE ET CONTACT  
Assistance  
Contact  
FAQ

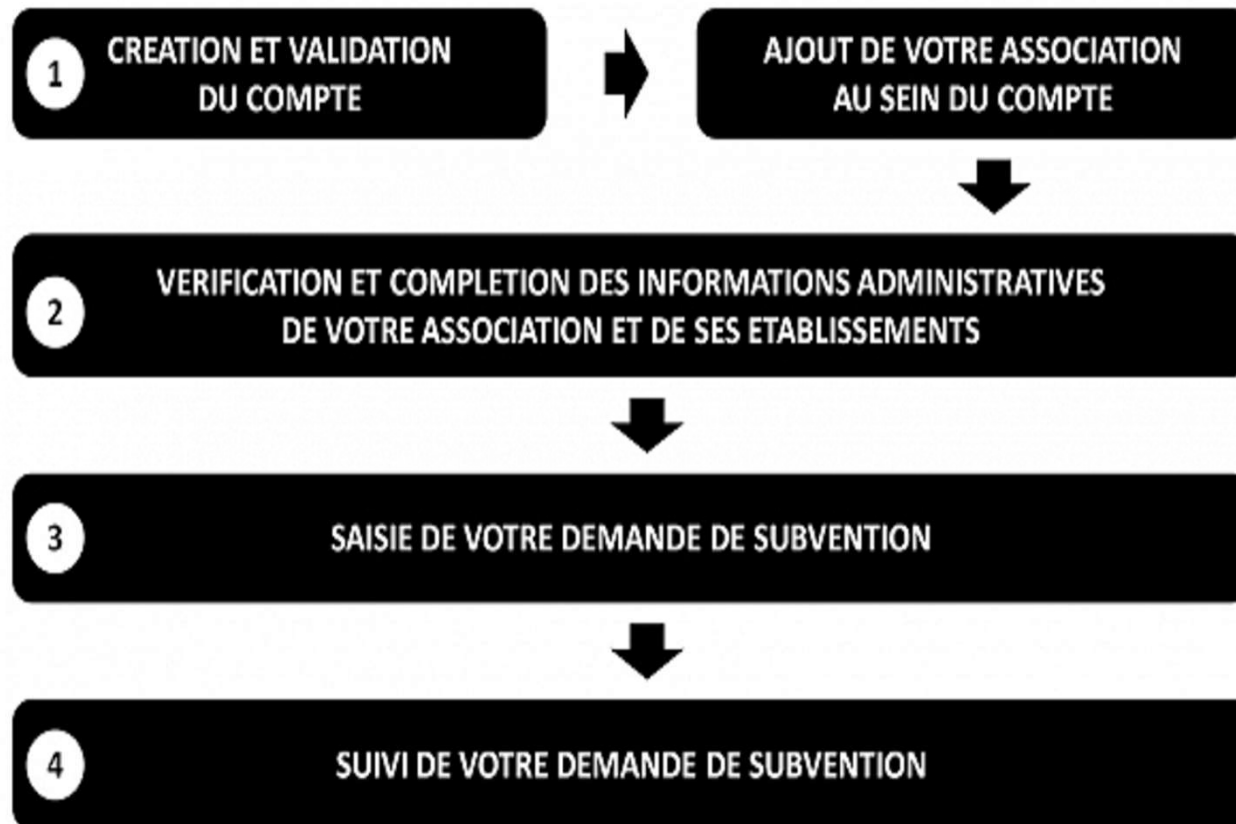
Vie-publique.fr - Legifrance.gouv.fr - Data.gouv.fr - Gouvernement.fr - France.fr  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative - Mentions légales - Copyright 2017

*Un guide utilisateur disponible sur le site du CNDS*



# Le compte asso

Le schéma ci-dessous illustre les étapes de l'utilisation du compte association pour effectuer une demande de subvention.



# Modalités pratiques

- **Dépôt via le Compte Asso jusqu'au 2 juin 2019**
- **5 actions max** (hors JAN)
- **Maintien du seuil plancher** (1 500 € / 1 000 € en ZRR et contrat de ruralité).

**Dématérialisation totale des demandes à partir du compte asso:**

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

- Dossier Emploi : 1 projet par dossier
  - Dossier Apprentissage : 1 projet par dossier
  - Dossier « traditionnel » : Toutes les actions dans le même dossier
  - Dossier « J'apprends à nager »: 1 projet par dossier
- Joindre **impérativement** le projet associatif et le compte rendu de réalisation 2018
  - **Validation** à la CT du 2 juillet





# Emploi CNDS : Modalités pratiques

- Saisie de la demande de subvention en ligne, sur Le Compte asso (à partir du 11 mars 2019).
- Possibilité de créer 154 emplois en 2019, soit création et/ou consolidation. (cf note emploi).
- Date limite de dépôt des demandes : **12 juillet 2019.**

Les pièces à joindre dans compte asso :

- Le dossier type emploi CNDS 2019 disponible sur <http://grand-est.drdjcs.gouv.fr>
- Etude des projets d'emploi en comités de pilotage.
- Passage en Commission Territoriale de septembre 2019.

Modalités de l'aide: **Aide forfaitaire maximale 24 000 €**, (2019 : 12000€ / 2020: 12 000€)

**Pour tout projet de création d'emploi, se mettre en contact avec le conseiller sportif de la DDCSPP 52 (03.52.09.56.61 ou [ddcspp-jsva@haute-marne.gouv.fr](mailto:ddcspp-jsva@haute-marne.gouv.fr))**



# Aide à l'apprentissage : Modalités pratiques

- Saisie de la demande de subvention en ligne, sur Le Compte asso (prochainement)
- date limite de dépôt des demandes : 30 aout 2019

Les pièces à joindre dans compte asso :

- Le CERFA 10103\*06 (téléchargeable sur le site de la DRDJSCS Grand Est)

**Pour tout projet d'apprentissage, se mettre en contact avec  
le conseiller sportif de la DDCSPP 52**



# Recevabilité des dossiers

Une seule possibilité pour déposer une demande de subvention, le compte asso: <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

## Les critères de recevabilité sont les suivants:

- **Tout dossier doit être complet et transmis par l'intermédiaire du « compte asso »** dans les délais;
- Toute association subventionnée en 2018 ne pourra prétendre à une nouvelle subvention en 2019 qu'en ayant **fourni les comptes rendus financier et qualitatif** des actions aidées en 2018 (utiliser le formulaire **CERFA 15059\*01**)
- Produire une attestation d'affiliation
- Produire un projet de développement ou un projet d'association
- **Avoir en sa possession les informations administratives nécessaires au renseignement de la fiche d'identité** (numéro RNA, numéro SIRET)



# Echéancier campagne 2018

## Calendrier de la campagne:

- **6 mars 2019:** 1<sup>ère</sup> Commission territoriale (adoption des orientations régionales)
- **15 avril - 2 juin 2019:** lancement de la campagne «Fonctionnement »
- **2 juin 2019:** clôture de la campagne «fonctionnement» (délai de 6 semaines à compter du lancement officiel de la campagne)
- **2 juillet 2019:** 2<sup>ème</sup> Commission territoriale «Fonctionnement» et «J'apprends à Nager»
- **12 juillet 2019:** dépôt des dossiers «Emploi» aux services instructeurs (via «Le Compte Asso»)
- **30 août 2019:** dépôt des dossiers «Apprentissage» aux services instructeurs (via «Le Compte Asso»)
- **17 septembre 2019:** 3<sup>ème</sup> Commission territoriale «Emploi/apprentissage»
- **27 septembre 2019:** envoi des dossiers pluriannuels dans OSIRIS
- **4 octobre 2019:** transmission des états de paiement dans OSIRIS
- **18 octobre 2019:** réception des courriers comprenant les états de paiement et les pièces jointes afférentes (conventions, RIB) par le CNDS



**Retrouvez l'ensemble des éléments  
relatifs à la campagne CNDS 2019  
(memento, notes, fiches pratiques,  
critères...) sur**

**<http://grand-est.drdjscs.gouv.fr>**



*Questions ?*

# Merci pour votre attention...

